

Chicoutimi, le 16 mars 2026

Régie de l'énergie du Québec
Le greffe
500, boulevard René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1W7

Objet : Demande d'intervention – Dossier R-4333-2026 Demande d'Hydro-Québec visant de nouveaux tarifs pour les centres de données et les activités cryptographiques

Madame, Monsieur,

MWC MegaWatt Canada inc. souhaite, par la présente, déposer une demande afin d'obtenir le statut d'intervenant dans le cadre du dossier R-4333-2026, portant sur la demande d'Hydro-Québec visant à instaurer de nouveaux tarifs applicables aux centres de données et aux activités cryptographiques.

Identification de l'intervenant

MWC MegaWatt Canada inc.
393, Racine-Est, bureau 400
Chicoutimi, Québec G7H 1T2

M. Daniel Castillo Romero, président
daniel@megawattcanada.com

Mme Vanessa Gomes, administratrice
vanessa@megawattcanada.com
514-967-2583

Intérêt direct à intervenir

MWC MegaWatt Canada est une entreprise québécoise qui exploite une installation de 10 MW située aux Escoumins, dans la région de la Haute-Côte-Nord. Cette installation constitue un acteur économique régional important, générant :

- coûts d'électricités annuel payés par MWC à Hydro-Québec: 5 228 570,24\$;
- 8 emplois à temps plein et 2 emplois à temps partiel, dont 100 % proviennent de la région;
- une masse salariale annuelle de 600 000 \$ importante pour l'économie locale;
- environ 80 000 \$ par année en contrats auprès de fournisseurs régionaux;
- plus de 10 000 \$ en taxes municipales et scolaires;
- une contribution continue à l'expertise technique régionale et à la vitalité économique de la Haute-Côte-Nord.

Les tarifs proposés par Hydro-Québec, de 19,5 ¢/kWh pour les activités cryptographiques, représentent une hausse majeure par rapport aux tarifs industriels actuels. Ces niveaux tarifaires pourraient compromettre la viabilité de l'installation et entraîner la disparition de retombées économiques pour la région.

MWC MegaWatt Canada est donc directement et substantiellement touchée par la décision à venir. L'entreprise possède également une connaissance opérationnelle et technique pertinente pour éclairer la Régie sur les impacts réels des tarifs proposés, notamment en matière de flexibilité de charge, d'utilisation d'énergie propre et de contribution à l'écosystème énergétique québécois.

Sujets sur lesquels l'intervenant souhaite se prononcer

MWC MegaWatt Canada souhaite intervenir sur les éléments suivants :

- **Impacts économiques, sociaux et régionaux des nouveaux tarifs** sur les installations existantes, incluant l'emploi, les fournisseurs locaux et la vitalité économique de la Haute-Côte-Nord.
- **Conditions de transition tarifaire pour les installations déjà en opération**, notamment la possibilité d'un mécanisme transitoire prolongé permettant une adaptation graduelle aux hausses proposées.
- **Principes d'équité, de prévisibilité et de stabilité réglementaire** applicables aux entreprises établies au Québec.
- **Établissement de critères objectifs et transparents** permettant d'identifier les installations qui, en raison de leur contribution régionale et de leur stabilité opérationnelle, pourraient bénéficier d'un encadrement tarifaire adapté.

Projets de recommandations sommaires

L'entreprise demandera que la Régie tienne compte des retombées économiques et sociales significatives générées par ses opérations dans la région, notamment les emplois locaux, les achats auprès de fournisseurs régionaux et les contributions fiscales, dans l'évaluation des impacts de la demande tarifaire.

MWC MegaWatt Canada recommandera que la Régie envisage la mise en place d'un tarif transitoire appliqué sur une période plus longue, afin de permettre aux installations existantes de s'adapter graduellement aux nouveaux tarifs sans compromettre leur viabilité économique.

MWC MegaWatt Canada recommandera également que la Régie reconnaisse la situation particulière des entreprises déjà en opération et évalue la possibilité d'un encadrement transitoire ou adapté, afin d'assurer une transition juste et proportionnée vers le nouveau régime tarifaire.

Enfin, MWC MegaWatt Canada proposera que la Régie établisse des critères objectifs et transparents permettant d'identifier les installations qui, en raison de leur contribution régionale, pourraient bénéficier d'un encadrement tarifaire adapté.

Manière de faire valoir la position

MWC MegaWatt Canada inc. entend :

- déposer un mémoire détaillé;
- répondre aux demandes de renseignements, le cas échéant;
- participer aux étapes procédurales prévues par la Régie;
- présenter une preuve, sans prévoir à ce stade faire entendre des témoins experts.

Budget de participation

MWC MegaWatt Canada demandera un remboursement de frais pour sa participation.

Conclusion

Compte tenu de l'importance des enjeux économiques, énergétiques et régionaux associés à la demande d'Hydro-Québec, MWC MegaWatt Canada inc. estime que sa participation contribuera à éclairer la Régie dans son analyse et à assurer une compréhension complète des impacts du projet tarifaire, tout en proposant des solutions équilibrées et réalistes.

MWC MegaWatt Canada est une entreprise locale, établie à Chicoutimi, qui souhaite contribuer à la souveraineté numérique du Québec et à son développement économique régional.

MWC Megawatt Canada inc. demande à la Régie de l'énergie du Québec de lui accorder le statut d'intervenant pour le dossier R-4333-2026, pour la demande d'Hydro-Québec visant de nouveaux tarifs pour les centres de données et les activités cryptographiques

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Daniel Castillo Romero'.

M. Daniel Castillo Romero, président
MWC MegaWatt Canada inc.

Par courriel: greffe@regie-energie.qc.ca

c.c.: Me Jean-François Gagnon, procureur, Direction affaires juridiques – Distribution, Hydro-Québec jean-francois.gagnon@hydro.qc.ca